

Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec : définitions et postulats

Pierre Batellier

Volume 16, Number 1, May 2016

Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale (partie 2)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1037565ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Batellier, P. (2016). Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec : définitions et postulats. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 16(1).

Article abstract

In the context of increasing social protest of major projects in Quebec, social acceptability became the cornerstone of the arguments of the different stakeholders (NGO, citizen groups, companies, government). Nevertheless, this notion is rarely defined and used differently according to stakeholders and the issues at stake, without any theoretical or conceptual reference and based on values, purposes and assumptions rarely made explicit. If the malleability of the notion contributes to a great extent to its success, allows the emergency of different social constructs and fuels a rich debate, it also opens the door to pitfalls, leaps and manipulation of the notion depending on the interests of the stakeholders, fostering a dialogue of the deaf and conflicts. In order to contribute to the ongoing collective discussion in Québec and to enlighten the questioning and choices of the stakeholders with regard to the definition and the uses of the notion of social acceptance, this article proposes (1) a mapping of the lexical and semantic field of social acceptance in the related literature and (2) a critical discussion, by deconstruction and reconstruction of twelve recurrent assumptions in the speeches and practices of some stakeholders, selected according to their influence on the way to conceive and then practice social acceptance, and according to the risks of bias and confusion between assumptions, hypothesis and evidences. Such guidelines are likely to contribute to the social and academic debates in relation to the issues of management and public decision-making with respect to major projects.



Pierre Batellier

Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec : définitions et postulats

- 1 Depuis le début des années 2000, on observe, un peu partout sur la planète, une vive contestation sociale de grands projets – au sens de projets d’envergure tant par le montant élevé des investissements consentis, la durée des travaux que l’importance des impacts économiques, sociaux et environnementaux : transport, énergie, traitement des déchets, projets extractifs, exploitation forestière et agricole, développement immobilier, etc. De nombreux acteurs sociaux aux échelles locale, régionale, nationale, voire internationale, contestent ouvertement de tels projets, aussi bien dans les régions développées qu’en développement, dans les régions urbaines prospères que dans les régions rurales, plus isolées, éloignées ou en difficulté économique¹. Ainsi, au cours de la dernière décennie, le Québec a connu de nombreuses mobilisations sociales liées à de grands projets notamment en lien avec les ressources naturelles (Tableau 1). Les revendications exprimées sont diverses : impact environnemental, atteinte à la qualité de vie, détérioration du paysage, usages contestés du territoire, mode de gestion du projet, vision inadéquate de l’intérêt collectif, du développement ou de l’utilisation des fonds publics, etc. L’absence de prise en compte des préoccupations soulevées peut compromettre la réalisation et la viabilité des projets, empêcher leur éventuelle bonification, générer des impacts sociaux et des conflits parfois violents et entraîner d’autres conséquences négatives.

Tableau 1. Exemples de mobilisations sociales majeures liées à de grands projets au Québec depuis 2003.

Période	Projet
2000 à aujourd'hui	Plusieurs projets éoliens
2003	Centrale au gaz du Suroît
2003	Casino de Loto-Québec et du Cirque du Soleil à Montréal
2005	Privatisation d'une partie du parc du Mont-Orford
2005 - 2008	Porcherie industrielles au sud du Québec
2005 - 2008	Port méthanier à Rabaska
2007 à aujourd'hui	Reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal
2008 à aujourd'hui	Harnachement de la rivière Romaine
2008 à aujourd'hui	Exploration et exploitation minière au Québec et Plan Nord
2009 à aujourd'hui	Filière nucléaire et uranifère
2010 à aujourd'hui	Exploration et exploitation des hydrocarbures : gaz de schiste, pétrole de roche-mère ou conventionnel (Anticosti, Gaspésie, Golfe du Saint-Laurent)
2012 à aujourd'hui	Mine Arnaud d'apatite – Sept-Îles
2013 à aujourd'hui	Transport ferroviaire, maritime et par pipeline du pétrole de l'Ouest canadien (<i>Enbridge / Énergie-Est</i>)
2013 à aujourd'hui	Lignes électriques Hydro-Québec - Laurentides et Chamouchouane-Bout-de-l'Île

- 2 Ces mobilisations sociales ainsi que les (tentatives de) réponses apportées par les promoteurs et les décideurs, privés et publics, sont de plus en plus envisagées sous l’angle de l’*acceptabilité sociale*. La notion est devenue la pierre angulaire des discours, arguments et pratiques des parties prenantes aux débats entourant la réponse du public aux grands projets. Tant pour *acceptabilité*, pour *social* que pour *acceptabilité sociale* coexistent une multitude d’acceptions et de champs de signification qui varient selon les acteurs et leurs intérêts -

entreprises, citoyens, gouvernements (municipaux, régionaux, provinciaux, fédéral), médias -, les domaines disciplinaires et les problématiques sociétales. La notion est mobilisée souvent sans définition explicite, sans références théoriques et conceptuelles, autour de valeurs, de finalités et de postulats de départ rarement explicités. Bien qu'évoquée dans les évaluations et décisions de nombreux organismes gouvernementaux au Québec (Bureau d'audiences publiques en environnement, Commission de protection du territoire agricole, Commissaire au développement durable), la notion est rarement définie et demeure absente du cadre législatif et réglementaire québécois et canadien. Dans la sphère académique, si les mobilisations sociales ont fait l'objet d'un intérêt soutenu au cours des dernières années, la recherche s'est beaucoup intéressée à l'étude des facteurs influençant les perceptions du public sans forcément porter une grande attention à la notion d'acceptabilité sociale, comme en témoignent plusieurs synthèses sur la question (Devine-Wright, 2005 ; Saucier et al., 2009 ; Wolsink, 2012).

- 3 La malléabilité de la notion permet, en ne l'enfermant pas immédiatement dans un sens particulier, l'émergence de différents construits sociaux qui alimentent un précieux débat sur le sens à donner à cette notion désormais centrale aux relations et aux dynamiques entre un promoteur, son projet et le public. Néanmoins, le foisonnement d'approches et d'acceptations dont les fondements ne sont jamais véritablement explicités ni clarifiés, risque aussi de créer un terme « valise » dénué de sens et manipulable au gré des intérêts des acteurs, favorisant ainsi une méfiance, un dialogue de sourds voire des conflits ouverts sur le sens de la notion (par exemple, au Québec, dans les cas de Mine Arnaud et du projet uranifère de Strateco).
- 4 Dans le but de contribuer à cette discussion collective en cours au Québec et d'éclairer les questionnements et les choix des acteurs entourant les définitions et les usages de la notion d'*acceptabilité sociale*, cet article propose (1) une cartographie du champ lexical et sémantique de l'*acceptabilité sociale* tel qu'il se déploie dans la littérature afférente et (2) une discussion critique, par déconstruction puis reconstruction de douze postulats récurrents dans les discours et les pratiques de certains acteurs de terrain et chercheurs, ciblés au regard de leur influence sur la manière de concevoir l'*acceptabilité sociale* et d'agir en conséquence; des biais soulevés et des confusions dont ils témoignent entre postulat, hypothèse et fait démontré. De telles balises sont de nature à contribuer aux débats tant sociétaux qu'académiques en lien avec la gestion des grands projets et la décision publique entourant ces projets.

Méthodologie

- 5 Cette étude s'appuie sur trois stratégies : l'analyse lexicographique, l'analyse documentaire et l'observation participante².
- 6 L'analyse lexicographique des termes clefs *accepter*, *acceptation*, *acceptabilité*, *acceptabilité sociale* et de leurs équivalents anglais s'est basée sur la consultation de dictionnaires et d'encyclopédies de références, en anglais et en français, notamment les dictionnaires Larousse et Hachette, le dictionnaire universitaire ATILF, celui de l'Office québécois de la langue française, le Thesaurus du gouvernement du Québec ainsi que le dictionnaire Collins. Elle a été complétée par l'analyse de quelques textes portant sur ces dimensions lexicographiques notamment Batel, Devine-Wright et Tangeland (2013).
- 7 L'analyse documentaire a porté sur une recension d'écrits, une sélection et une analyse de 250 résumés de textes académiques et 37 textes choisis. Pour l'analyse de résumés, ont été retenus les textes datant de 2003 à 2013 dont l'objet principal était la question de l'*acceptabilité sociale* et/ou la réponse du public à un/des grand(s) projet(s) à fort-impact socio-environnemental en contexte de pays développé. Ensuite, 37 textes ont été analysés, sélectionnés selon leur pertinence à l'égard de l'acceptabilité sociale des grands projets, leur reconnaissance (citations et références dans la littérature), la diversité des approches et des secteurs d'activité, même si les énergies renouvelables et la forêt, plus largement couverts par la littérature, occupent une place plus importante. Ont été ciblés les synthèses de la littérature récente et les textes proposant un éclairage ou des propositions conceptuelles ou théoriques et/ou une discussion des postulats.
- 8 Cette recherche s'appuie aussi sur une démarche d'observation participante lors de conférences, de forums et rencontres organisés au Québec sur la question entre 2011 à 2015,

et via une implication active (mise sur pied et gestion d'organisations, participation à des événements et débats, coproduction et mobilisation de connaissances, etc.) dans plusieurs dossiers ayant fait l'objet d'une importante mobilisation citoyenne entre 2009 à 2015 au Québec : le projet éolien de l'Érable, la question du gaz de schiste et des hydrocarbures, le développement minier et le Plan Nord, la consigne sur les contenants de boissons et le Chantier sur l'acceptabilité sociale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. L'observation des discussions (acteurs, dynamique, éléments considérés, etc.) et la participation (mémoires, ateliers, exposés, consultations publiques, etc.) au cœur de ces débats récents ont permis de fournir des pistes de questionnement critique, en particulier à propos des postulats qui fondent la conception et l'usage de l'acceptabilité sociale chez les différents acteurs. Cette immersion a également permis d'évaluer la résonance des écrits académiques et de valider certaines catégories théoriques sur le terrain des débats en cours (sans systématiser pour autant cette démarche) et, enfin, de cerner et d'apporter des exemples correspondant aux catégories identifiées au fil de la construction théorique.

Définitions de la notion d'acceptabilité sociale : des valises aux balises

- 9 Cette section présente les principaux résultats de l'analyse lexicale des termes clefs et d'une analyse comparative des propositions de définition formelles de l'*acceptabilité sociale* recensées, au fil de l'analyse documentaire, dans les dictionnaires de référence et dans la littérature afférente. Elle propose une structuration du champ sémantique et une mise en lumière des principales différences et nuances entre ces définitions.
- 10 Un premier constat est la diversité des angles de définition. Le Tableau 2 présente plusieurs des définitions identifiées³.

Tableau 2. Exemples de définitions de l'acceptabilité sociale.

Source (date) - contexte	Définitions proposées
Office québécois de la langue française (consulté en 2013)	Ensemble des caractéristiques qui font que l'exploitation d'une ressource naturelle est jugée comme étant potentiellement acceptable par une communauté.
Gouvernement du Québec - thésaurus gouvernemental en ligne (consulté en 2013)	Ensemble des jugements collectifs, basés sur les valeurs sociétales, portant sur le bien-fondé d'une politique ou d'un projet de développement pouvant avoir un impact sur les milieux naturel et humain.
Stankey (1996) – forêts	Choix de tolérance issu de ce que la société accepte en termes de conditions environnementales et des pratiques qui seront entreprises afin de maintenir ou de restaurer ces conditions.
Shindler, Brunson et Cheek (2004) – forêts	<i>Acceptability judgments reflect a political perspective and are the product of the interactions between citizens and management organizations over time, reflecting trust levels and beliefs that citizens hold about those responsible for the stewardship of the nation's resources.</i>
Caron-Malenfant et Conraud (2009) – multisectoriel	Le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre de façon harmonieuse, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain.
Wolsink (2012) - énergies renouvelables	<i>Social acceptance is the degree of which a phenomenon is taken by relevant social actors, based on the degree how the phenomenon is (dis-)liked by these actors.</i>
Fortin, Fournis et Beaudry (2013) - éolien et gaz de schiste	Processus d'évaluation politique d'un projet mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes, car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés.

Gendron (2014) adapté de Brunson (1996) – <i>multisectoriel</i>	Assentiment de la population à un projet ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues/imaginables, incluant le statu quo.
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2014, p. 351) – <i>gaz de schiste</i>	L'acceptabilité sociale est un processus collectif et évolutif qui intègre un nombre important d'acteurs locaux et régionaux. Elle se traduirait non pas par l'assentiment général, mais plutôt par un consensus des parties prenantes à travers la consultation et les échanges.

11 Une première catégorisation des définitions identifiées peut être faite autour des deux axes suivants:

- La nature même de l'acceptabilité sociale, qui peut être abordée comme enjeu, condition, critère, outil/instrument, processus, résultat ou processus ET résultat;
- L'acteur au centre de l'approche adoptée, soit le promoteur cherchant à faire accepter le projet, le public qui accepte ou encore sur la relation entre le promoteur et le public.

12 Le Tableau 3 classe les définitions recensées selon ces deux axes, soulignant la diversité des acceptations possibles à ce niveau général d'analyse.

Tableau 3. Nature et acteur au centre de l'approche de l'acceptabilité sociale de grands projets.

	Acteur au centre de l'approche		
Nature	Le promoteur qui fait accepter son projet		Le public/la communauté/la société qui accepte
Enjeu	Enjeu d'affaires		Enjeu de société
Condition	Condition de réussite du projet		Condition posée par le public
Critère	Critère de succès du projet		Critère d'appui du public
Outil/ Instrument	Outil/instrument d'évaluation, de planification et de gestion de projets		Outil/instrument de réflexion, de discussion, d'évaluation et/ou de planification des projets
PROCESSUS ET/OU RÉSULTAT	Bonnes pratiques d'affaires : gestion des parties prenantes, mesures d'atténuation, dialogue, consultation, information, etc.	Processus de co-construction, de dialogue, de négociation ou d'interaction sociale entre le promoteur et le public	
	Avancement du projet Absence de résistance Appui au projet obtenu	Règles, normes et procédures; arrangements institutionnels; ententes, compromis, consensus entre parties prenantes	Évaluation, jugement et/ou décision du public (Résultat du processus) Réponse du public : perception attitude, comportement et/ou discours

13 L'analyse a également permis de dresser les constats suivants.

14 L'examen des propositions de définitions récentes met en évidence le caractère multiple et complexe de l'*acceptabilité sociale* : il s'agit d'un outil/instrument pour repenser et discuter les décisions des acteurs publics et privés, mais surtout, d'un processus ET d'un résultat, dans une approche centrée sur le public. L'observation participante a montré toutefois que cette tendance ne se retrouve pas forcément sur le terrain, où l'approche demeure encore souvent centrée sur le promoteur.

15 L'approche associant l'*acceptabilité sociale* à des processus continus d'interaction, de dialogue, de négociation ou de co-construction sociale entre le promoteurs et le public, se traduisant par des ententes ou des arrangements, est aussi très présente (Caron-Malenfant et Conraud, 2009 ; Fortin, 2008 ; Fortin et Fournis, 2011 ; Shindler *et al.*, 2004). Elle suscite

cependant un vif débat quant au niveau d'institutionnalisation et de formalisation de ces processus et résultats, ce que résume bien Gendron (2014, pp. 124-125) :

« L'ancrage d'une décision dans les valeurs et le tissu social d'une collectivité donnée peut effectivement résulter d'un processus formel de co-construction entre le promoteur ou le décideur et les populations concernées, pourtant, un tel processus n'est pas nécessaire à ce qu'un projet ou une décision soit accepté. [...] Sans nier l'intérêt de ces définitions, nous estimons que l'acceptabilité sociale relève d'une dynamique proprement sociale qui peut, ou non, s'inscrire dans un renouvellement institutionnel, tout comme elle peut relever, ou non, de processus explicites de dialogue social dans une perspective de démocratie participative. Le concept d'acceptabilité sociale permet d'analyser les mécanismes présidant à l'ancrage d'un projet ou d'une décision dans une dynamique sociale sans les réduire au cadre institutionnel formel. »

16 Concernant l'*acceptabilité sociale* comme processus d'évaluation, de jugement (le jugement sous-tend l'émission de l'opinion formée lors de l'évaluation) ou de décision (et indirectement le résultat de ce processus), des nuances majeures ont trait (1) à sa portée comparative ou non (plusieurs options, scénarios et/ou le statu quo sont-ils considérés?), (2) à sa nature (cognitive, normative, morale, éthique, affective et/ou pragmatique) et (3) à son échelle (individuelle et/ou collective). L'idée de décision, qui amène le processus un cran plus loin que l'évaluation ou le jugement, est rarement mise de l'avant dans les définitions. Peu d'auteurs donnent explicitement au public un pouvoir de décider et donc, indirectement, un pouvoir de veto.

17 Concernant l'évaluation, le jugement ou la décision ainsi que la réponse du public comme résultat, l'analyse a mis en évidence quatre nuances importantes selon les paramètres suivants :

- L'orientation de ce résultat : parle-t-on d'un résultat favorable (appui du public), non défavorable (absence de contestation) ou sans importance (l'orientation pouvant être favorable ou non)?
- Le caractère normatif du résultat : le résultat est-il atteint (obligation de résultat immédiat), doit-il être atteint (obligation de résultat futur) ou est-ce un objectif à viser sans obligation de résultat (signal d'une intention ou d'un effort à tendre vers un résultat)? Bien que rarement précisée et laissant de grandes marges d'interprétation aux acteurs, la nuance est majeure, car selon l'approche adoptée, celle-ci confère ou non au public un potentiel pouvoir de veto.
- La nature du résultat : que veut dire *accepter*? L'analyse lexicale des termes *accepter*, *acceptabilité* et *acceptation* et de leurs équivalents en anglais a mis en évidence deux tensions : (1) entre un choix volontaire et un choix contraint (non choix), et (2) entre un appui conditionnel et une non contestation. Autour de ces tensions, l'*acceptabilité sociale* correspond davantage aux premiers sens d'appui conditionnel alors qu'*acceptation sociale* est plutôt associée à une non opposition ou à des attitudes de soumission et de résignation. Aussi le résultat recherché varie autour de plusieurs niveaux de réponse du public : appropriation, consentement, assentiment, tolérance ou simple non opposition. Le Tableau 4 regroupe ces réponses possibles en précisant les éléments qui les distinguent.
- La manifestation du résultat : comment accepte-t-on? Quelle forme de réponse du public est considérée? La perception, l'attitude, le comportement ou encore le discours du public? Chacune recouvre une certaine réalité et ne pas tenir compte de ces nuances peut mener à des interprétations et des comparaisons erronées des réponses du public (Batellier, 2015, pp. 39-43).

Tableau 4. Réponse du public au projet et éléments distinctifs.

Réponse du public		Éléments distinctifs	
Non-contestation	Appropriation	Identification psychologique au projet	
	Approbation	Assentiment	Adhésion aux motifs et justifications
		Consentement	Acquiescement des gestes/ actions posés
	Tolérance	Choix de non contestation	

Apathie/Désintérêt	(Absence de) Volonté de participer
Résignation/Soumission	Non choix, contrainte ou abandon
Aucune	(Absence de) Connaissance du projet

- 18 Un dernier niveau de nuance majeur, tant pour l'approche processus que résultat, a trait au caractère ponctuel ou dynamique de l'*acceptabilité sociale*. Selon Fortin et Fournis (2011, p. 8), l'*acceptabilité sociale* correspond à un méta-équilibre dynamique provisoire « qui articulerait les échelles analytiques des représentations (et leurs temporalités) et serait susceptible d'être modifié à tout moment ». Shindler, Brunson et Stankey (2002, pp. 11-12) mettent aussi de l'avant cette dimension dynamique : « [S]ocial acceptability judgments are provisional. Public judgments about the acceptability or unacceptability of management practices, policies, and conditions are never absolute or final; they depend on many influences including factors both internal and external to management agency control ». En l'absence de prise en compte de ce caractère dynamique, l'*acceptabilité sociale* peut être considérée atteinte, obtenue voire détenue à l'instar d'un actif intangible au bilan d'une organisation. Cela pose des risques de récupération et de manipulation tant par des décideurs, des promoteurs que par des objecteurs aux fins de clore la discussion, d'éviter ou d'étouffer une mobilisation, une réflexion ou des décisions collectives. Selon plusieurs chercheurs (Aitken, 2010 ; Campos, Ha-Duong et Merad, 2010 ; Devine-Wright, 2005 ; Shindler *et al.*, 2004 ; Wolsink, 2000, 2005), un des écueils fréquents des chercheurs et des praticiens est de ne pas prendre la mesure du caractère dynamique des réponses du public et de réduire l'*acceptabilité sociale* à une photo des réponses du public à un moment T, souvent au début du projet.
- 19 Enfin, élément transversal à toutes ces approches, le *social* de l'acceptabilité sociale est encore peu balisé. Même si les définitions académiques récentes prônent plutôt une approche large dépassant la sphère locale, celles-ci manquent de précisions et de justifications solides si bien que le *social* est encore souvent cantonné, par défaut, au niveau local et aux parties prenantes directement affectées et/ou intéressées. L'analyse révèle l'urgence de préciser et de baliser le périmètre géographique retenu, les acteurs inclus et les critères de leur inclusion (notions d'*intérêt*, d'*impact* et de *parties prenantes* souvent mobilisées), et les modalités d'expression, individuelle et/ou collective, de ce *social*. Ce manque de balises peut être problématique quand la définition et les frontières du *social* en termes d'échelles et de types d'acteurs, sont instrumentalisées.
- 20 Au bilan de cette analyse lexicale et de la comparaison des définitions, on constate toute la diversité possible des acceptions de la notion d'acceptabilité sociale. En mettant en lumière cette diversité et en soulignant les frontières, lignes de tension et nuances entre les définitions existantes, ces balises peuvent éclairer les questionnements et les choix des acteurs sur cette question de la définition de l'acceptabilité sociale. Un éclairage que la discussion des postulats vient compléter.

Postulats autour de l'acceptabilité sociale

- 21 La question des postulats de départ, souvent implicites et non clarifiés, au moment de s'intéresser à l'*acceptabilité sociale* et aux réponses du public aux grands projets, nous est apparue particulièrement pertinente et urgente à mettre en avant en raison de l'influence de ces postulats sur la manière de penser et de « pratiquer » l'*acceptabilité sociale*, mais aussi de sa faible explicitation et de son traitement étroit et fragmenté par la recherche académique à quelques exceptions près (Aitken, 2010 ; Devine-Wright, 2005). L'analyse de la littérature et l'observation participante ont permis d'identifier douze postulats d'intérêt au regard de leur influence, de leur récurrence dans les discours et les pratiques de certains acteurs terrain et chercheurs, des biais soulevés et des confusions dont ils témoignent entre les notions de postulat, d'hypothèse et de fait démontré. Nous avons procédé à une déconstruction de ces postulats, en les décomposant, en cherchant à déceler les biais et les confusions, et en mettant à profit les recherches récentes autour de l'acceptabilité sociale. Nous avons ensuite procédé

à la reconstruction de nouveaux postulats autour des idées centrales des postulats déconstruits afin de ne pas nous limiter à une critique et de proposer de nouveaux postulats pour les chercheurs et praticiens. Pour la formulation de chacun des postulats, il nous est apparu nécessaire d'éviter d'utiliser l'expression *acceptabilité sociale* afin de ne pas enfermer ces énoncés dans le vocabulaire même qui pose problème ou dans une acception particulière de la notion.

22 Nous avons réparti ces douze postulats, présentés par numérotation de 1 à 12 et regroupés dans le Tableau 5, en trois sous-catégories qui font l'objet des trois sous-sections suivantes :

- Postulats sous-jacents aux finalités de l'intérêt porté à l'*acceptabilité sociale*;
- Postulats liés à la nature et aux déterminants des réponses du public;
- Postulats relatifs aux principales stratégies mobilisées pour influencer les réponses du public à un projet.

Postulats sous-jacents aux finalités de l'intérêt porté à l'acceptabilité sociale

23 Un premier ensemble de postulats a trait aux finalités de l'intérêt porté à l'*acceptabilité sociale* par les acteurs sur le terrain et par les chercheurs. Implicitement, les finalités sous-tendent certains postulats et inversement, les postulats favorisent certaines finalités, tel deux facettes d'une même médaille. Aussi, nous avons également procédé à un exercice de déconstruction/reconstruction des finalités.

L'opposition est un comportement déviant dont la légitimité est contestable.

24 Dans la pratique comme dans la littérature académique, on s'intéresse souvent implicitement à l'*acceptabilité sociale* pour favoriser le bon développement de projets et contrer les oppositions. Fortin *et al.* (2013, p. 4) soulignent que la recherche sociale s'est longtemps contentée de « remplir une fonction utilitariste de facilitation de l'introduction ou d'acceptation de technologies nouvelles ». L'analyse de l'*acceptabilité sociale* intervient presque toujours après une mise en perspective d'enjeux de blocage de projets ou d'absence de développement. Aitken (2010, p. 1838) estime que la littérature académique sur l'acceptabilité sociale des énergies renouvelables exhibe un large biais pro-développement qui encourage les chercheurs à considérer les opposants uniquement afin de les contrer, plutôt que d'apprendre d'eux et d'incorporer leurs considérations (p. 1836). Plus grave selon cette auteure (p.1838), cette finalité pose implicitement le postulat fort que s'opposer est un comportement mauvais ou déviant. Wolsink (2012, p. 5) dénonce ce « sens commun dominant » qui teinte négativement l'opposition comme barrière au développement. Cette teinte négative est renforcée par l'usage des termes *opposition/opposants* qui participe d'une logique de « culpabilisation du citoyen » (Batellier et Sauv , 2011, p. 54) et favorise des perceptions sociales négatives de l'acte de contester (Van der Horst et Vermeylen, 2012). À vouloir contrer l'opposition, chercheurs et promoteurs se désintéressent de la diversité de raisons, de justifications et de fondements pouvant amener le public à contester ou non un projet (Bell, Gray et Hagggett, 2005 ; Ellis, Barry et Robinson, 2007 ; Van der Horst et Vermeylen, 2012 ; Wolsink, 2005, 2012), des modalités de construction d'un appui aux projets (Ellis *et al.*, 2007) et des éventuelles modalités de sortie ou d'abandon d'un projet.

25 Aussi, à l'instar de Wolsink (2012, p. 7), nous invitons les chercheurs et praticiens à reconnaître et expliciter le caractère potentiellement légitime, rationnel et informé de toute réponse du public dans une perspective visant non plus à favoriser le développement d'un projet et à contrer les oppositions, mais à comprendre les différentes réponses du public, tant la contestation ouverte, les silences que l'appui au projet.

Le conflit est intrinsèquement mauvais et constitue un échec social.

26 Une autre finalité récurrente de l'intérêt porté à l'*acceptabilité sociale* est de réduire, d'éviter voire d'étouffer le conflit. Les chercheurs et acteurs sur le terrain ont tendance à fuir cette dimension conflictuelle et à l'enfermer dans une dimension négative comme effet indésirable à faire disparaître. Cet évitement fait en sorte que le potentiel dommageable des conflits associés aux mobilisations sociales (Institut national de santé publique, 2013) est peu étudié et souvent

sous-estimé. Par ailleurs, plusieurs auteurs (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 ; Caron et Torre, 2006 ; Fortin, Devanne et Le Floch, 2010 ; Fortin *et al.*, 2013 ; Fortin et Le Floch, 2010 ; Gendron, 2014 ; Pham et Torre, 2012) remettent en question cette finalité et le postulat implicite que le conflit est fondamentalement mauvais, faisant encore de la contestation ouverte un comportement déviant. Loin de prôner un idéal de conflit et, encore moins de violence, ces auteurs reconnaissent au conflit une certaine richesse et les incluent dans la recherche de solutions et dans la prise de décision, n'en faisant pas forcément un échec sociétal, une impasse, se basant sur les apports positifs potentiels suivants, tirés notamment de Pham et Torre (2012, pp. 119-121) :

- Offrir au public une alternative entre résignation et coopération.
- Révéler un problème, par exemple une incertitude majeure, de lui donner une expression publique.
- Permettre la prise de parole d'acteurs négligés par les structures de gouvernance ou dans les arbitrages rendus.
- Fournir des espaces de dialogue, de discussion collective et de confrontation de différentes visions du monde autour des projets qui se déploient sur le terrain, particulièrement au-delà des grands rendez-vous électoraux ponctuels.
- Révéler les mutations et les changements dans les territoires notamment au niveau des valeurs et des attentes sociétales.
- Agir comme ferment social en créant des liens sociaux, de nouveaux réseaux d'acteurs et solidarités autour d'intérêts communs.
- Maintenir une communication entre les usagers qui s'opposent et, sauf cas extrêmes, préserver l'avenir et la vie en communauté.
- Constituer un rempart contre l'atonie sociale.
- Préserver, par l'expression des conflits, du danger d'explosions plus profondes ou de fuite du territoire.

27 Dans cette perspective, les conflits peuvent faire bouger et évoluer les territoires, les normes d'action et les institutions en place en créant notamment « un contexte favorable pour repenser les rapports entre les grands projets industriels et les territoires dans les stratégies de développement » (Fortin, 2008, p. 72) et en venant « stimuler l'innovation sociale » (Fortin et Le Floch, 2010, p. 10), que ce soit en favorisant l'émergence de nouvelles règles du jeu, de nouvelles institutions, de projets ajustés voire repensés au complet. Les conflits peuvent aussi s'articuler à la prise de décision dans un « processus d'essais et d'erreurs » et « d'apprentissage territorial » visant à tester « la qualité et la recevabilité des choix de la décision publique, qui reçoivent ainsi une validation ou un refus de nature sociale et politique en grandeur nature. [...] En redessinant les préférences et les points de vue des acteurs et en apportant de nouvelles informations dans un système qui pourrait rester figé, [les conflits] contribuent à élaborer une pragmatique de l'intérêt général dans le cours de l'action » (Pham et Torre, 2012, p. 121). Selon Callon *et al.* (2001, p. 24), si on lui donne de l'espace, la controverse sociotechnique peut créer « une fécondité, un pouvoir fertilisant », venant enrichir le débat politique grâce notamment aux expérimentations et aux apprentissages collectifs. Il s'agit là d'un large ensemble d'apports potentiellement positifs.

28 Ajoutons que la recherche de la *paix sociale* vue comme l'absence de contestation ouverte et de conflits peut être le symptôme d'une société qui a peur ou qui se fait manipuler, d'une crédulité, d'une apathie et/ou d'un cynisme : autant d'éléments pouvant difficilement être mis de l'avant comme des idéaux collectifs à poursuivre.

29 Le conflit et la controverse peuvent donc, d'un côté, faire beaucoup de dégâts - notamment lorsqu'ils dérivent dans des dynamiques violentes -, mais, de l'autre, être porteurs de messages clefs, de signaux, de dynamisme social et de solutions novatrices. La mise en évidence de ce postulat invite alors chercheurs et praticiens à mieux comprendre le conflit, à regarder son éventuelle intégration à la dynamique sociale et à la prise de décision plutôt qu'à le rejeter systématiquement.

Les émotions et les idéologies nuisent à la rigueur du débat.

- 30 Une autre finalité, souvent implicite, de l'intérêt porté à l'*acceptabilité sociale* par les praticiens et les chercheurs est de dépasser voire d'évacuer les dimensions émotionnelles et idéologiques des réponses du public. Une telle approche classe les émotions, notamment négatives dans un comportement déviant, favorisant l'exclusion des personnes dites émotives des débats et des processus de décision. Van der Horst et Vermeylen (2012) soulignent le paradoxe, également noté dans plusieurs controverses au Québec, entre l'attention médiatique portée aux opposants les plus émotifs et le fait qu'ils constituent une force peu écoutée dans les procédures de consultation. Cela favorise aussi des craintes des émotions chez les promoteurs qui, alors sur la défensive, provoquent des réactions et émotions négatives chez les citoyens, validant ainsi leurs craintes et leur postulat dans une sorte de « prophétie auto-réalisatrice » (Batellier, 2012).
- 31 Cette exclusion de l'émotivité, souvent associée à l'expression d'une idéologie, est souvent justifiée au nom de la rigueur, de la sérénité et de la rationalité de la discussion. Callon *et al.* (2001, pp. 157-158) dénoncent une certaine dérive des sciences sociales qui contribue à cette éviction des réactions spontanées et émotives du public : « lorsque le peuple parle, ce n'est pas lui qui parle, mais plutôt ses peurs irrationnelles du progrès, du changement, le bouleversement de ses cadres traditionnels. [...] les sciences sociales s'attribuent couramment le pouvoir exorbitant de rétablir un sens dont elles assument sans pouvoir trembler qu'il est caché et que leur mission est de le dévoiler. [...] Il est possible de donner la parole au peuple sans pour autant plonger dans l'irrationnel ou l'obscurantisme. »
- 32 Cette exclusion ne reconnaît pas la réelle place des émotions et des idéologies derrière la plupart des évaluations et des prises de décision – souvent mises de l'avant comme rationnelles et objectives - et comme moteur de l'action et de la décision individuelle et collective tant pour le citoyen que le promoteur, l'investisseur, le chercheur, le décideur public. Lorsque la rationalité technico-scientifique et économique et l'idéologie pro-développement dominantes sont remises en question, on tend à qualifier ces arguments d'émotifs et/ou idéologiques ignorant la propre composante émotive et idéologique de la défense du modèle dominant. Plusieurs rationalités et idéologies coexistent reposant sur différents univers de pertinence et différentes valeurs, normes sociales, perspectives éthiques, interprétations et compréhensions du monde. Dans son analyse de la controverse sur la forêt au Québec, Huybens (2011) souligne que les dimensions symboliques et imaginaires qui participent largement aux émotions sont souvent occultées voire rejetées, rendant souvent le dialogue impossible entre les différents acteurs.
- 33 Les émotions et les idéologies sont des éléments fondamentaux de l'action et de la décision individuelle et collective. Les évacuer enlève des éléments essentiels à la compréhension de la réponse des acteurs qui devrait être abordée dans toutes ses dimensions et ses expressions, incluant ses composantes émotives et idéologiques.

L'appui de la majorité justifie le développement d'un projet.

- 34 Une autre finalité courante sur le terrain et, implicitement, dans une partie de la littérature de recherche est d'obtenir une majorité d'appuis. Si l'unanimité, au-delà d'un idéal vers lequel tendre, est désormais dissociée de l'*acceptabilité sociale*, on l'associe encore souvent à la réponse favorable d'une majorité ou à un consensus social. Cette approche majoritaire est conforme à une vision utilitariste dominante qui favorise les décisions dont les conséquences satisfont le plus grand nombre possible de membres de la société. Plusieurs auteurs et acteurs de la société civile appellent cependant à la prudence vis-à-vis de cette logique majoritaire lorsqu'elle est la principale voire l'unique critère d'évaluation de l'acceptabilité sociale d'un projet.
- 35 Tout d'abord, l'approche majoritaire soulève d'importantes questions, souvent évacuées, quant à la nature qualitative et quantitative de la majorité attendue : de quelle majorité parle-t-on : 50 %, 75 %? Est-ce une majorité qui ne conteste pas, qui consent, qui adhère au projet, qui l'appuie? Ouvertement ou non? Aussi, la question du périmètre du *social* devient cruciale, car certains acteurs peuvent en moduler les frontières pour obtenir une majorité, par exemple en diluant un public hostile dans un bassin de population élargi. Enfin, comment s'exprime cette majorité? Le vote, comme expression collective de cette majorité,

est questionné. Pham et Torre (2012) en rappellent les principales limites (comportements stratégiques, absence de véritables options en jeu, marchandage politique, etc.) auxquelles nous ajoutons l'abstention, le cynisme et le désengagement politique.

36 Ensuite, cette approche de la majorité ou du plus grand nombre tend à évacuer d'autres perspectives éthiques, qu'elles soient déontologiques (adéquation au regard des valeurs de la société, fait de tenir parole), contractualistes (respect des droits de propriété, des libertés individuelles, de l'autonomie des individus) ou encore égalitaristes (distribution des richesses et des impacts, équité de traitement). Par exemple, une très large majorité d'appuis peut s'accompagner d'impacts majeurs sur une petite minorité et/ou de violations de ses droits fondamentaux, socialement inacceptables dans une perspective élargie. La recherche d'une majorité à court ou moyen terme peut se faire au détriment de la diversité des voix et de leur inclusion, ignorant l'existence de situations sociales complexes (discriminations, inégalités, asymétrie d'information, etc.) et les pouvoirs en place. Une approche majoritaire ne cherche pas forcément à « équilibrer les voix dominantes et les voix plus faibles et/ou discordantes, sauf si des parties prenantes marginales emploient des stratégies de résistance particulièrement efficaces » (Owen et Kemp, 2013, p. 5). Selon Callon *et al.* (2001, p. 15), « se donner comme objectif d'atteindre un consensus tiède est le plus mauvais objectif que se soient données nos sociétés compliquées ». Selon les auteurs cela tend prioriser le fait de vaincre les opposants. Aussi, « le consensus est souvent le masque qui cache les rapports de domination et d'exclusion. » Enfin, l'approche majoritaire peut aussi favoriser des solutions partielles autour de compromis à court terme éludant des enjeux potentiellement importants à plus long terme (Saucier *et al.*, 2009, p. 188).

37 Au bilan, l'appui de la majorité, seul, ne devrait pas justifier le développement d'un projet. Chercheurs comme praticiens devraient viser non pas l'appui d'une majorité, mais plutôt prendre des décisions favorables à l'ensemble de la population. Bien que cet idéal soit difficile à atteindre, cette approche permet d'éviter les nombreux biais et limites d'une simple approche majoritaire.

Postulats liés à la nature et aux déterminants des réponses du public à un projet

38 Ce deuxième ensemble de postulats porte essentiellement sur le regard porté par les acteurs et les chercheurs au moment de comprendre et d'évaluer la réponse du public au projet.

Le public est a priori favorable au développement et à la technologie.

39 Au moment d'évaluer la réponse du public à un projet, un postulat courant est que le public est a priori favorable au développement économique et technologique d'autant plus s'il est *vert*, *renouvelable* ou crée de l'emploi. Devine-Wright (2005) et Aitken (2010) estiment que cette affirmation récurrente d'appui tient plus de l'hypothèse que du fait prouvé. Aitken (2010) souligne que les méthodologies des enquêtes et sondages utilisés lors des recherches sont trop rarement discutées et que peu d'attention est portée à l'explication de cette « force de conviction selon laquelle une majorité de soutien existerait pour l'éolien comme technologie ». Devine-Wright (2005) invite à véritablement mesurer, avant qu'un projet ne se précise, la force et la nature des opinions et convictions exprimées en faveur de l'éolien, afin de mieux évaluer l'influence de l'éthique positive associée à la notion de *renouvelable* et de prendre la mesure du « dilemme moral » des citoyens à s'y opposer. De tels dilemmes, du fait de la crainte de perceptions sociales négatives, s'appliquent probablement à d'autres projets comme, par exemple, l'exploitation des hydrocarbures (« on consomme tous de l'essence »).

40 Ce postulat contribue, comme le souligne Aitken (2010, p. 1836), à considérer l'opposition locale à l'énergie éolienne comme déviante, illégitime et contraire aux normes sociales renforçant le postulat 1. Il est source d'impasse par son incapacité à saisir préalablement les tensions qui peuvent exister dans le regard préalable des citoyens sur des projets et leurs impacts. Souvent, les mobilisations sociales sont une confrontation de visions et de sens divers accordés au développement, à la technologie, à la gouvernance, au progrès, etc. Autour de la controverse entourant les usages de la forêt au Québec, Huybens (2012) montre les différentes dimensions d'une vision du monde, non seulement commerciales et économiques (emploi,

croissance, activité économique, etc.), mais aussi éthiques, symboliques, imaginaires. Elle insiste aussi sur la diversité de perspectives possibles sur chacune de ces dimensions. Cette diversité, si elle n'est pas reconnue et légitimée, favorise la stagnation des controverses : « les acteurs se mettent dans l'impossibilité de résoudre la controverse quand ils ne perçoivent plus le caractère légitime d'un point de vue différent du leur ».

41 Finalement, plusieurs visions du monde, univers de pertinence et perspectives éthiques, toutes légitimes, coexistent et, par conséquent, le public n'est pas toujours a priori favorable au développement et à la technologie.

La contestation ouverte ou son absence (silence) sont de bons indicateurs respectivement du degré de désaccord et d'appui vis-à-vis d'un projet.

42 Un autre postulat très prégnant, tant dans la littérature que sur le terrain, est que la contestation ouverte à un projet est un bon indicateur pour juger du niveau de désaccord vis-à-vis d'un projet et qu'inversement, l'absence de contestation ouverte peut être interprétée comme un appui tacite. Ce postulat est à la base de l'idée préconçue que la « majorité silencieuse » est plutôt favorable aux projets. Aitken (2010) ainsi que Owen et Kemp (2013, p. 4) soulignent que le degré et l'ampleur de la résistance ouverte et, inversement, le degré de silence et les « consensus de surface », ne peuvent et ne doivent pas constituer des indicateurs fiables de défiance ou d'appui à un projet. Derrière les comportements visibles et/ou audibles de contestation ou de soutien, comme derrière les silences, peut exister une grande diversité d'attitudes et inversement. Pour considérer adéquatement les attitudes du public, il faut sortir de la logique binaire *pour/contre* pour inclure une catégorie *ni pour ni contre*, zone grise souvent éludée regroupant une grande diversité d'acteurs et d'attitudes :

- Des acteurs ambivalents ou se sentant insuffisamment outillés, informés, préparés et/ou disponibles qui ne sont pas prêts à trancher clairement pour ou contre le projet;
- Des acteurs faisant le choix de la neutralité qui, volontairement, s'abstiennent ou refusent de prendre position dans un débat;
- Des acteurs au courant, mais ne se sentant pas concernés par absence d'intérêt, cynisme ou perte de confiance envers les entreprises et/ou les autorités publiques;
- Des acteurs tout simplement pas au courant qu'un projet majeur s'annonce ou a lieu.

43 Dans cette perspective élargie, les comportements de contestation ouverte peuvent être le fait d'acteurs fondamentalement contre le projet comme d'acteurs ambivalents, se sentant insuffisamment informés ou outillés, ou encore d'acteurs neutres, mais rejetant les conflits dans la communauté. Autant d'attitudes pas fondamentalement défavorables au projet, mais qui se traduisent quand même en contestation.

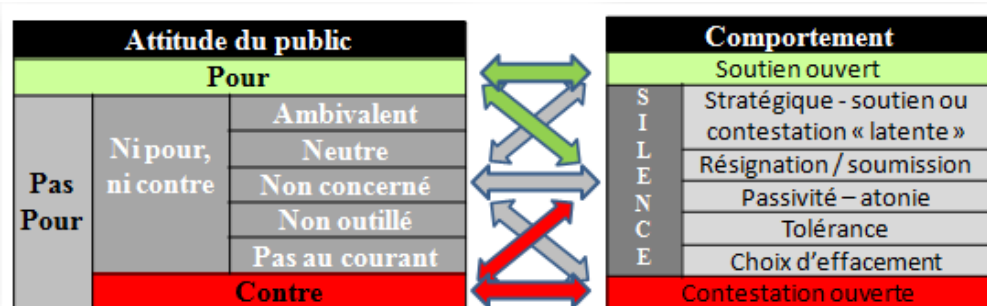
44 Quant à l'inaction et au silence, il s'agit d'une forme de réponse du public, parfois choisie, parfois contrainte et qui ne témoigne pas forcément d'un appui au projet. Shindler *et al.* (2002, p. 40) soulignent que les gens « répondent à des conditions inacceptables aussi bien par des actions que par des pensées » et qu'il faut « mettre au point des systèmes de prévention qui aiderait à mieux comprendre quels facteurs poussent quelqu'un tant à l'inaction qu'à une réponse particulière. ». Une contestation limitée ou un silence apparent peuvent s'expliquer de multiples façons. Voici plusieurs exemples tirés de la littérature (Owen et Kemp, 2013 ; Sauvé et Batellier, 2011 ; Van der Horst, 2007) et de l'observation participante :

- Un potentiel désengagement du projet et/ou un cynisme du public;
- Une attente stratégique du moment opportun pour s'opposer ou soutenir le projet;
- La grande efficacité dans la contestation de quelques individus ou groupes auxquels des citoyens finissent par déléguer leur opposition ouverte et s'effacer;
- Les limites en matière de compétences, de savoir-faire et de « pouvoir-faire » (conscience et confiance quant à la possibilité de changer les choses) du public pour contester ou soutenir un projet;
- Des approches culturelles, des contextes sociopolitiques ou des processus décisionnels ne favorisant ou ne permettant pas la prise de parole, le conflit et la dissension ouverte;

- Des dilemmes moraux à s'opposer à des projets *verts, renouvelables* ou à des *grands projets*, de peur d'être socialement mal perçus et stigmatisés, par exemple comme *égoïstes/Pas dans ma cour*;
- La nature moins tangible et familière pour les décideurs publics/privés de certaines formes d'opposition;
- Un traitement *nouvelle de l'heure* des médias de marginalisant sur le moyen-long terme la voix des acteurs mobilisés.

45 Au bilan, comme le synthétise la Figure 1, il n'y a pas de liens nécessairement prévisibles entre les attitudes et les comportements du public. Toute attitude défavorable ne se traduit pas forcément par une contestation. Le niveau de contestation ouverte est donc un indicateur très partiel du degré de désaccord vis-à-vis d'un projet, tout comme le silence est un indicateur peu pertinent pour juger de l'appui du public. Le silence peut cacher une grande diversité d'attitudes : qui ne dit mot ne consent pas forcément.

Figure 1. Dynamique entre attitudes et comportements du public.



Les dimensions visuelles/esthétiques, la proximité et les intérêts individuels sont les principaux déterminants de l'opposition.

46 Un postulat encore très présent dans la littérature et sur le terrain, malgré des analyses critiques récentes, est la prépondérance de trois facteurs pour expliquer les réponses défavorables du public : les dimensions visuelles et esthétiques, la proximité et les intérêts individuels, dans une perspective *pas dans ma cour* ou NIMBY (*Not in my backyard*). Ce postulat favorise l'idée que seule l'opposition des personnes directement affectées sur les plans visuels et économiques, est légitime, enferment le *social* au niveau très local.

47 La première dimension du postulat tient à l'importance accordée aux dimensions visuelles/esthétiques des projets. Dans le cas des activités forestières, Shindler *et al.* (2004, p. 8) soulignent que la problématique de départ pour étudier les réponses du public - les coupes à blanc - a créé un biais de focalisation sur les impacts visuels (*scenic quality*), mais que le poids de cette influence n'a pas été clairement démontré sur le plan empirique. Dans son analyse du secteur éolien, Devine-Wright (2005, pp. 127-129) estime que l'importance des considérations de paysage - mises en évidence par plusieurs auteurs (Fortin et Le Floch, 2010 ; Wolsink, 2000) - a parfois mené à conclure que les turbines éoliennes sont perçues comme laides et que c'est le cœur du problème. Cependant, il souligne que l'évaluation de l'impact sur le paysage repose trop souvent sur des aspects physiques sans attention suffisante aux aspects symboliques et normatifs (par exemple, proximité nouvelle avec la production d'énergie) qui doivent être mieux pris en compte pour ne pas surestimer les dimensions visuelles/esthétiques. La notion de paysage, étudiée notamment comme revendication et discours émergents dans les conflits autour des projets, a d'ailleurs été récemment revisitée, dépassant l'approche matérielle pour inclure des dimensions culturelles, sociales, symboliques et sociopolitiques (Fortin, 2008 ; Fortin *et al.*, 2010 ; Fortin et Floch, 2010 ; Huybens, 2011).

48 Autre élément du postulat, plus on est proche du projet, plus on s'oppose. Plusieurs recherches montrent que ce n'est pas forcément le cas voire parfois le contraire (Devine-Wright, 2005, pp. 129-130) et que le rapport au territoire et à l'espace des différents acteurs et les usages qu'ils en font jouent souvent un rôle bien plus important que la simple proximité géographique (Van der Horst, 2007, pp. 2706-2709).

49 Enfin, dernière composante majeure du postulat : les attitudes *pas dans ma cour* (NIMBY) - opposition pour des raisons essentiellement égoïstes et opportunistes au projet, s'appuyant sur une analyse individuelle des coûts-avantages immédiats ignorant le collectif (Wolsink, 2005, p. 1199) - explique l'essentiel de l'opposition du public. Dans le cas des énergies renouvelables notamment le secteur éolien, les chercheurs ont été initialement interpellés par l'apparent paradoxe entre un appui large de la filière au niveau national et des contestations des projets locaux. Ce paradoxe a été un terreau sur lequel s'est développée l'idée d'un facteur NIMBY prépondérant dont le champ d'études des énergies renouvelables a tardé à se détacher même s'il a finalement fourni la critique la plus élaborée de cette notion encore largement utilisée, sans perspective critique, par d'autres champs (gestion des risques, gestion de projets, économie, etc.) et par nombre d'acteurs sur le terrain. Tout en reconnaissant ce paradoxe, Wolsink dénonce, dès 2000, le caractère simpliste du postulat de l'importance du NIMBY qui découle du « sens commun » (p.51), mais est souvent ni fondé ni démontré par des recherches rigoureuses : enquêtes par sondage peu sophistiquées, sans réelle base conceptuelle et biaisées par ce même postulat. Pham et Torre (2012, p. 115) critiquent, le caractère prétendument individualiste des phénomènes repérés sous le terme de NIMBY qui, selon eux, « impliquent des groupes, qui s'agrègent et cherchent à défendre les intérêts des personnes situées à proximité du projet d'installation » ainsi que l'image négative de « vilain défaut » conférée à cette réaction sur la base d'intérêts individuels. D'ailleurs, il n'en demeure pas moins démocratiquement sain que des citoyens contestent ouvertement des projets parfois mal ficelés ou menés qui débarquent dans leurs cours (Sauvé et Batellier, 2011).

50 La recherche a également montré, dans les dernières années, que de nombreux autres facteurs liés, par exemple, au contexte territorial du projet, à la dynamique du débat, à la gestion du projet, au processus de décision ou au cadre institutionnel en place déterminent les réponses du public à un projet et viennent largement relativiser l'importance relative du NIMBY⁴. Le poids du NIMBY a été tout particulièrement évalué relativement aux facteurs liés à la perception de justice et à la qualité du processus de décision. Par exemple, autour d'analyses des attitudes d'opposition liées à la localisation de projets éoliens et d'infrastructures de gestion des matières résiduelles aux Pays-Bas, Wolsink constate la faiblesse relative de cette attitude NIMBY (Wolsink, 2000, p. 53) et l'importance du sentiment d'équité et de justice dans les processus de décision et de mise en œuvre des projets (Wolsink, 2005, p. 1203). Autour d'un cas éolien en Australie, Gross (2007) révèle que le facteur de l'intérêt individuel privé direct n'est pas prépondérant et qu'au contraire, trois éléments dominant soit l'impression de secret, le sentiment d'une discussion insuffisante dans la communauté et une distribution inéquitable des bénéfices créant des perdants et des gagnants et, par conséquent, un milieu social dégradé. Visschers et Siegrist (2012, p. 293) montrent que de nombreuses recherches viennent confirmer la théorie selon laquelle, à moins de questions morales ou de principe non négociables et de dynamiques de groupes où un résultat particulier fonde l'identité du groupe, les personnes sont généralement plus concernées par la justice procédurale que par les résultats, car des processus justes tendent à produire des résultats justes. Plus généralement, l'ensemble du processus de décision semble être un facteur déterminant. Comme le précisent Shindler *et al.* (2002, p. 8) autour du cas de la gestion publique des forêts : « [M]ost everything else boils down to social process: how it was planned, who was involved, who got to be heard (or not), how people got information (and which sources were taken as relevant), if other resource uses were considered, how contextual elements were addressed, and so on ».

51 Au bilan, les facteurs influençant les réponses du public sont multiples, complexes et ancrées dans les contextes particuliers. L'influence des dimensions visuelles/esthétiques, de la proximité et des intérêts individuels dans une perspective égoïste *pas dans ma cour* doit être largement relativisée et n'est pas prépondérante.

Les citoyens s'opposent, car ils ne comprennent pas, sont ignorants ou mal informés et veulent une information complète pour se positionner.

52 Tant dans la littérature que sur le terrain, Gendron (2014, p. 120) souligne qu'on postule souvent que le citoyen ne comprend pas a priori le projet qui lui est présenté et donc, par conséquent, que « c'est au décideur de juger quelle option est la meilleure en regard

des alternatives disponibles ». Ajoutons qu'on postule aussi que le décideur a lui-même compris les enjeux et défis, ce qui est loin d'être prouvé dans beaucoup de cas. Selon Aitken (2010, p. 1837), la littérature sur l'éolien tend à prendre pour acquis que les opinions et les réactions négatives sont le reflet de l'ignorance et de l'incertitude. Selon Callon *et al.* (2001, p. 49) « les sociologues des mouvements sociaux ont souvent associé les forums hybrides à des comportements pathologiques liés à une mauvaise information ou une mauvaise communication ». Même si l'existence d'un certain savoir profane et citoyen commence à être reconnue (Gendron, 2014, pp. 120-121), il demeure souvent opposé au savoir « supérieur » des experts. Selon Sauvé et Batellier (2011) qui se sont intéressés à la question du gaz de schiste au Québec : « les questions et arguments du public sont considérés comme relevant de l'inquiétude, des préoccupations ou de l'ordre de l'opinion. Il n'y a pas d'experts chez les opposants ».

53 Aitken (2010, pp. 1837-1838) souligne que l'expérience des citoyens avec la science est rarement prise en compte dans les recherches et que, de manière contrintuitive, les opposants sont souvent bien informés, incluant les informations scientifiques. Sauvé et Batellier (2011) soulignent aussi la capacité, souvent sous-estimée, des citoyens à se mobiliser et à construire un savoir propre, en mobilisant leurs propres experts ou au travers de l'interaction avec d'autres acteurs notamment les ONG. Plusieurs auteurs constatent la difficulté pour les décideurs à entendre et à incorporer les savoirs, les informations et les préoccupations du public dans des modèles de prise de décision dont l'approche dominante est rationnelle, technique et scientifique (Shindler *et al.*, 2002). Cette difficulté est traduite par certains acteurs (promoteurs, autorités publiques, experts, chercheurs, etc.) comme une incompréhension du projet par le public alors qu'il peut plutôt s'agir d'une incompréhension du public et de ses réponses par ces derniers.

54 De plus, plusieurs chercheurs et acteurs sur le terrain postulent que le citoyen a absolument besoin et exige une information complète pour se positionner face à un projet. Plusieurs recherches viennent nuancer cette idée. Campos *et al.* (2010) ; Huijts, Midden et Meijnders (2007) qui se sont intéressés à l'acceptabilité sociale de la technologie du stockage et de la séquestration du carbone montrent que, dans un premier temps, les répondants évaluent la technologie même quand elle leur est a priori méconnue sous la forme de « pseudo-opinions sans information » sur la base des intuitions, des ressentis et de l'expérience individuelle sur lesquels insiste aussi Huybens (2011) comme mode d'évaluation des projets dans son analyse de la controverse sur la forêt au Québec. Huijts *et al.* (2007, p. 2781) montrent surtout que, dans des circonstances de faible connaissance des citoyens, la confiance envers les promoteurs de la technologie et les autorités publiques (gouvernement et experts) peut être vue comme une alternative à une information complète et détaillée : « si vous ne pouvez pas évaluer le risque, évaluez le gestionnaire du risque ».

55 Au regard de ces éléments, les citoyens, dont les opposants, sont a priori intelligents, souvent informés et capables de s'informer rapidement. Ils peuvent nourrir leur réponse à un projet d'une information détaillée, mais aussi du sens commun, de l'expérience, du ressenti, des intuitions, d'un sentiment d'atteinte personnelle ou collective et/ou d'une confiance envers les promoteurs et les autorités publiques.

L'opposition traduit un déficit de confiance envers les promoteurs.

56 Un postulat largement répandu tant dans la littérature que parmi les promoteurs, est que le public s'oppose par manque de confiance envers les promoteurs privés. Ce postulat est problématique par son étroitesse de perspective.

57 Tout d'abord, les autorités publiques (gouvernement et experts) sont exclues et doivent être remises dans l'équation de la confiance. Nous venons de voir (postulat 8) que les citoyens, en contexte d'information complexe et d'incertitude, se tournent parfois vers la confiance envers ces derniers plutôt qu'exiger une information complète. De plus, le cadre institutionnel en place (niveau et efficacité de régulation, nature et forme de l'appui politique) influence aussi les perceptions d'incertitude sur l'échelle et le rythme de développement, l'attention portée par les développeurs aux intérêts et aux préoccupations du public et, par conséquent, la confiance générale du public (Batellier et Sauvé, 2011 ; Jobert *et al.*, 2007).

58 Une fois ces acteurs clef que sont les autorités publiques réintégrés, l'autre enjeu a trait à la confiance de ces derniers et des promoteurs privés envers le citoyen, angle largement évacué par les chercheurs et les praticiens. Fortin et Le Floch (2010, p. 9) montrent, au travers de l'analyse de propositions de démarches de planification territoriale, que malgré une certaine ouverture affichée vers le citoyen, demeure une défiance récurrente des autorités publiques envers le citoyen, son savoir propre et sa capacité formuler des questions, évaluer et décider. Aitken (2010, p. 1840) souligne bien cette limite :

« Trust has been identified as a key issue, however it is not only necessary to engender trust in wind power developers or in the planning system, but additionally commentators in this area (as well as developers and planners) must also place greater trust in members of the public. They should trust the public to have valid opinions and legitimate knowledge and therefore should trust that open participation can produce positive outcomes whether or not these are in favour of particular developments. This paper points to the irony of repeated calls for engendering greater trust within planning processes when the literature appears so clearly wedded to a managerial intention of overcoming opposition. »

59 Ainsi, la confiance envisagée de manière trilatérale, en considérant tant la confiance envers le promoteur, celle envers les autorités publiques que celle envers le citoyen, peut être un facteur significatif d'influence des réponses du public.

Postulats relatifs aux principales stratégies mobilisées pour influencer les réponses du public à un projet

60 Ces trois derniers postulats courants reposent sur plusieurs des postulats précédents dont nous venons de mettre en évidence les limites. Ils sont aussi problématiques quant au supposé bien-fondé des stratégies mises de l'avant, à leur capacité à influencer positivement les réponses du public et à leur utilisation comme justification des projets, d'où l'importance de les mettre également à distance critique.

(Ré)compenser les acteurs favorise l'appui à un projet et le justifie.

61 La compensation (incluant la récompense), essentiellement monétaire, tend à être vue, évaluée et mise en œuvre comme un outil décisif en vue d'un appui ou d'une non contestation du public, car venant a priori combler le fossé au niveau des intérêts individuels jugés prépondérants dans une perspective NIMBY. Nous venons de voir les limites de ce postulat problématique (postulat 7).

62 Ancrée dans une vision utilitariste du monde, la compensation est aussi remise en question pour ses propres postulats de possibles monétarisation, agrégation et substituabilité des coûts et bénéfiques des projets pour les individus. Des éléments comme la qualité de l'environnement, la jouissance d'un paysage, le tissu social, la santé publique, le patrimoine, les dimensions symboliques ou encore des libertés et droits fondamentaux sont difficiles à monétariser, agréger et substituer. « The different forms of value located in the environment might allow or deny the possibility of community benefits being in any sense equivalent to losses, and further undermines the prospect of social acceptability being forged on this basis » (Cowell et al., 2011, p. 541).

63 L'existence même de la compensation ne peut justifier, seule, un projet (Cowell et al., 2011, p. 542). Le rapport de mars 2011 *Guiding Principles on Business and Human Rights* de John Ruggie, représentant spécial chargé de la question des droits humains aux Nations-Unies, précise que les entreprises ne peuvent pas compenser des atteintes aux droits humains en posant de bonnes actions, par exemple philanthropiques, autre part. La compensation, souvent faite à une échelle individuelle, tend à exclure une dimension collective importante pour donner du sens et justifier publiquement un projet à une échelle dépassant le niveau local notamment relativement à son rattachement à des valeurs, des politiques et des critères plus largement définis.

64 Enfin, la compensation, notamment en cas d'absence d'encadrement institutionnel, peut parfois créer une méfiance envers le développeur nuisant à l'appui du projet en donnant l'impression que celui-ci « achète » les permissions aux décideurs et aux citoyens (Cass et

al., 2010) ou encore en venant diviser la communauté, créant des gagnants et des perdants (Gross, 2007).

65 La compensation est un outil dont la centralité dans les démarches des décideurs et l'efficacité doivent être remises en question. Elle ne peut être qu'un outil partiel dans une stratégie plus large. (Ré)compenser est parfois impossible, peut dans certaines conditions nuire à l'accueil favorable du public et ne peut justifier, seul, un projet.

Plus d'information et de familiarité avec le projet favorise l'appui du public.

66 Plusieurs chercheurs et praticiens posent souvent implicitement le postulat que plus les citoyens sont informés, plus ils sont favorables au projet. Wolsink (2012, p. 20) souligne qu'il n'y a pas de démonstration d'une relation positive entre les deux :

« [The] attenuation effect on the generally positive attitudes as a result of increased information levels runs contrary to common sense, as developers and authorities often expect that increasing knowledge will help to reduce objections against wind power projects (Ellis, 2009). However, this expectation is based on an illusion, as there is no study that provides any evidence of a positive relationship between the level of knowledge about wind energy and attitudes towards wind energy or towards a particular wind power project ».

67 Aitken (2010, pp. 1837-1838) constate également que, dans certains cas, de manière contrintuitive, plus les connaissances des citoyens sont poussées, notamment sur le plan scientifique, moins ceux-ci sont favorables. L'apport d'information et une meilleure connaissance de la situation permettent de faire des liens et de soulever de nouveaux enjeux. Ils deviennent des incitatifs à questionner les projets, ce qui peut renforcer leur remise en question plutôt que renforcer leur appui.

68 S'appuyant lui aussi sur le domaine éolien, Devine-Wright (2005) invite aussi à la précaution quant à l'influence positive de l'expérience et de la familiarité sur les attitudes du public. Même si certaines études (Wolsink, 2005) semblent montrer que les parcs éoliens deviennent plus acceptables par le public au fur et à mesure que le public y est exposé, Devine-Wright (2005, p. 131) réfute toute relation linéaire : « [It] is unlikely that there will be a simple, linear relationship between experience and perception because of the numerous other influences (familiarity with wind farms and how familiarity shapes perceptions, unpacking issues of knowledge, prior experience and risk perceptions associated with the unknown) that shape people's judgements and opinion. The results indicate that the general assumption of negative public perception improving across time is unsupported by empirical evidence ».

69 Ajoutons que les dynamiques de mobilisation citoyenne, notamment celles de contestation ouverte des projets, peuvent diminuer d'intensité sans que cela soit forcément le fait d'une familiarité nouvelle. Lors de mobilisations qui durent, et plus encore lorsque le projet commence à se matérialiser, on peut observer un certain essoufflement des principaux opposants confrontés à de lourds défis individuels et organisationnels; un contrecoup moral (fatalisme et résignation) ainsi que des engrenages administratifs, juridiques et financiers (« force d'inertie » d'un projet lancé) qui rendent plus difficile la contestation (Batellier, 2012 ; Batellier et Sauvé, 2011).

70 Ainsi, plus d'information et de familiarité avec le projet ne favorisent pas automatiquement une réponse plus favorable du public.

La participation publique est une bonne chose en soi et favorise l'appui du public

71 De nombreux chercheurs et acteurs de terrain font de la participation publique une bonne chose en soi qui va toujours favoriser une réponse positive du public. La grande majorité des auteurs s'entend pour dire que la participation est un élément important de tout processus d'évaluation et de décision, par exemple, en conférant une légitimité à la décision, en améliorant la prise de décision ou en favorisant les apprentissages sociaux. Trois éléments viennent cependant nuancer le postulat.

72 Tout d'abord, la participation publique peut être instrumentalisée. Elle peut servir à légitimer et à faire passer auprès du public et des autorités un projet, parfois mauvais ou mal ficelé, souvent déjà décidé dans les grandes lignes laissant seulement de la marge à quelques ajustements cosmétiques (Aitken, 2010, p. 1839). Arnstein (1969, p. 217) dans son échelle de la participation publique distingue des démarches relevant de la manipulation et de la

« thérapie » du citoyen de niveaux de participation symbolique et effective. Selon Fortin et Le Floch (2010, p. 11), cette importante question des finalités des démarches participatives est souvent évacuée : « Jusqu'à quel point assument-elles les dimensions politiques dont elles se réclament? Ces démarches visent-elles à canaliser les critiques, voire à les neutraliser ou, encore, à véritablement acquérir une nouvelle connaissance sur ces demandes sociales émergentes qui puissent permettre d'enrichir la conception de projets et les exercices de planification territoriale? »

73 Au-delà d'une potentielle instrumentalisation, réelle ou perçue, la qualité des processus participatifs est un élément fondamental influençant les réponses du public dans un sens positif comme négatif. Une participation publique ne respectant pas certains principes fondamentaux et règles de l'art⁵ peut favoriser des réponses négatives du public.

74 Enfin, la place centrale qu'occupent les réflexions sur les techniques et modalités de participation publique se fait souvent aux dépens d'une attention sur le processus de décision dans sa globalité (planification, évaluation, autorisation, mise en œuvre, etc.) et des facteurs institutionnels qui influencent ce processus. C'est souvent en amont des phases de consultation et de dialogue que sont fixés les enjeux et les options sur lesquels participe le public et que s'établissent les bases (information, confiance envers les acteurs, construction de réseaux, etc.) d'une participation effective, active et constructive des acteurs. De plus, dans un contexte de démocratie représentative où la séparation entre participation publique et prise de décision demeure problématique, la question du lien entre participation et prise de décision par la prise en compte réelle des résultats de la participation est essentielle : « Les mécanismes de dialogue mis en place se réduisent bien souvent à un simulacre de processus participatif. Shindler et Neburka (1997) les résumant de manière amusante par le danger des 3 « i » : informer le public, solliciter ses intrants (input), les ignorer. » (Gendron, 2014, p. 126).

75 Au final, la participation publique peut être instrumentalisée et n'est pas forcément une bonne chose. De plus, il n'y a pas automatisme entre participation et réponse positive du public. L'impact de la participation publique sur la réponse du public dépend de nombreux facteurs internes et externes à la démarche de participation : « L'acceptabilité sociale est un construit social qui découle de l'interaction entre les parties prenantes. Les dispositifs participatifs peuvent avoir une influence sur ces interactions et la perception des parties prenantes, mais ils ne la déterminent pas. » (Saucier *et al.*, 2009, p. 43). Plus que la simple participation, un processus global de décision non instrumentalisé, rigoureux et juste, incluant la participation, peut favoriser une réponse positive du public.

Tableau 5. Douze postulats autour de l'acceptabilité sociale.

	À déconstruire	Reconstruits
Postulats sous-jacents aux finalités (en italique) de l'intérêt porté à l'acceptabilité sociale		
1	<i>Favoriser le bon développement de projets et contrer les oppositions.</i> L'opposition est un comportement déviant dont la légitimité est contestable.	<i>Comprendre les différentes réponses du public, tant la contestation ouverte que les silences et l'appui au projet.</i> Toute réponse du public est potentiellement légitime, rationnelle et informée.
2	<i>Réduire, éviter voire étouffer le conflit</i> Le conflit est intrinsèquement mauvais et constitue un échec social.	<i>Comprendre les conflits, réduire leurs éventuels dommages et mieux les prendre en compte dans les évaluations et la décision.</i> Le conflit peut faire beaucoup de dégâts, mais il n'est pas forcément mauvais en soi et peut être porteur de messages clés, de signaux, de dynamisme social et de solutions novatrices.
3	<i>Dépasser les dimensions émotionnelles et idéologiques des réponses du public.</i> Les émotions et les idéologies nuisent à la rigueur du débat.	<i>Considérer la réponse du public dans toutes ses expressions et dimensions.</i> Les émotions et les idéologies constituent des aspects essentiels de l'action et de la décision individuelle et collective, qu'il importe de comprendre, de considérer et d'intégrer à la recherche de solutions.

4	Obtenir l'appui de la majorité. L'appui de la majorité justifie le développement d'un projet.	Prendre des décisions favorables à l'ensemble de la population. L'appui de la majorité, seul, ne devrait pas justifier le développement d'un projet.
Postulats liés à la nature et aux déterminants des réponses du public à un projet		
5	Le public est a priori favorable au développement et à la technologie.	Plusieurs visions du monde, univers de pertinence et perspectives éthiques, toutes légitimes, coexistent. Par conséquent, le public n'est pas toujours a priori favorable au développement et à la technologie.
6	La contestation ouverte et son absence (silence) sont de bons indicateurs pour juger respectivement du niveau de désaccord et d'appui à un projet.	Le niveau de contestation ouverte est un indicateur partiel du degré de désaccord vis-à-vis d'un projet. Le silence peut cacher une grande diversité d'attitudes : qui ne dit mot ne consent pas forcément.
7	Les dimensions visuelles/esthétiques, la proximité et les intérêts individuels sont les principaux déterminants de l'opposition.	Les facteurs influençant les réponses du public sont multiples, complexes et reliés aux contextes. Les aspects visuels/esthétiques, la proximité et les intérêts individuels ne sont pas forcément des facteurs prépondérants.
8	Les citoyens s'opposent, car ils ne comprennent pas, sont ignorants et/ou mal informés et veulent une information complète pour se positionner.	Les citoyens, dont les opposants, sont a priori intelligents, souvent informés et capables de s'informer rapidement. Ils peuvent nourrir leur réponse à un projet d'une information détaillée, mais aussi du sens commun, de l'expérience, du ressenti, des intuitions, d'un sentiment d'atteinte personnelle ou collective et/ou d'une confiance envers les promoteurs et les autorités publiques.
9	L'opposition traduit un déficit de confiance envers les promoteurs.	La confiance envisagée de manière trilatérale, en considérant tant la confiance envers le promoteur, celle envers les autorités publiques que celle envers le citoyen, peut être un facteur significatif d'influence des réponses du public.
Postulats relatifs aux principales stratégies mobilisées pour influencer les réponses du public à un projet		
10	(Ré)compenser les acteurs favorise un accueil positif et justifie le projet.	(Ré)compenser est parfois impossible, peut dans certaines conditions nuire à l'appui du public et ne peut justifier, seul, un projet.
11	Plus d'information et de familiarité avec le projet/objet favorisent l'appui au projet. Une réponse favorable au projet.	Le niveau de connaissance et d'information, la familiarité avec le projet et l'expérience ne favorisent pas forcément une réponse plus favorable du public.
12	La participation publique est une bonne chose en soi et favorise l'appui au projet.	La participation publique n'est pas une bonne chose lorsqu'elle est instrumentalisée. Elle peut favoriser des réponses positives ou non, selon les conditions dans laquelle elle est menée. Plus que la simple participation, un processus global de décision non instrumentalisé, rigoureux et juste, incluant la participation, peut favoriser une réponse positive du public.

Conclusion

76 Les différentes ressources et stratégies sur lesquelles s'est appuyée cette recherche ont permis de produire une certaine cartographie du champ lexical et sémantique de l'*acceptabilité sociale* tel qu'il se déploie dans la littérature afférente. L'analyse des définitions a mis en évidence la diversité des définitions existantes en explicitant ce qui les différencie et ce qui les rassemble, autour de lignes de tension et de nuances, à différents niveaux. Une première catégorisation a été mise en lumière en ce qui concerne la nature formelle de l'objet qu'est l'acceptabilité

sociale (enjeu, condition, critère, outil/instrument, processus, résultat, processus ET résultat) et l'acteur qui est placé au centre de l'approche, soit le promoteur qui fait accepter son projet, le public qui l'accepte ou encore la relation entre ces deux acteurs. Dans un deuxième temps, autour des approches de l'acceptabilité sociale comme processus et/ou résultat, nous avons mis en évidence plusieurs nuances majeures selon la nature, la forme, l'échelle, la portée normative ou encore le caractère ponctuel ou dynamique de ce processus et/ou résultat. L'analyse du champ lexical d'*accepter* a permis de clarifier et de distinguer les différents niveaux de réponse possible d'un public qui *accepte* : appropriation, consentement, assentiment, tolérance, mais aussi apathie, soumission ou résignation, soit des acceptions plutôt négatives de l'acceptabilité sociale alors qu'on l'associe généralement à quelque chose de positif et désirable. Enfin, le *social* est apparu comme le parent pauvre des définitions, peu discuté et balisé.

77 Les résultats de cette analyse peuvent aider les acteurs à reconnaître la diversité des acceptions possibles, chacune étant différemment fondée et légitimée, mais aussi à adopter, clarifier ou rejeter une acception de la notion d'acceptabilité sociale. Plus généralement, ces balises peuvent faciliter le débat autour des différentes acceptions et définitions des protagonistes.

78 La discussion des postulats sous-jacents aux différentes approches de l'acceptabilité sociale adoptées par les chercheurs et les acteurs de terrain, permet d'approfondir ce balisage. Identifier les postulats récurrents et mettre en lumière certaines confusions entre postulat, hypothèse et fait démontré, peut inciter les acteurs à prendre la mesure de l'influence de ces postulats sur leur manière d'aborder l'acceptabilité sociale, de la concevoir et d'agir en conséquence. En proposant d'autres postulats reconstruits qui évitent les confusions décelées, nous fournissons des pistes aux acteurs pour nourrir leur réflexion critique et éventuellement prendre une certaine distance avec les postulats problématiques identifiés.

79 L'ensemble de ces éléments peut favoriser une meilleure structuration et légitimation du débat public en éclairant les questionnements, les discussions et les choix des acteurs sur les questions d'acceptabilité sociale des grands projets au Québec, mais aussi, nous semble-t-il concernant l'acceptabilité sociale, dans des contextes similaires de pays développé, d'autres objets : petits projets, produit, technologie, politique publique, pratiques et comportements sociaux, etc.

80 Enfin, nous avons identifié neuf points qui nous semblent particulièrement urgents et intéressants à étudier ou approfondir en lien avec cet exercice de balisage de l'acceptabilité sociale des grands projets :

1. La dynamique entre les mobilisations sociales autour des grands projets dans une perspective historique afin de cerner les éventuels liens et effets croisés, cumulatifs, complémentaires ou antagonistes entre ces mobilisations, souvent traitées séparément, sans perspective temporelle de long terme ni analyse comparative, et sans les inscrire dans des dynamiques sociales plus larges.
2. Les spécificités et les relations entre les différentes formes de réponse du public (perceptions, attitudes, comportements et discours).
3. La neutralité et l'ambivalence comme attitudes du public.
4. Le silence comme comportement du public.
5. Les modalités de construction de l'appui à un projet.
6. La diversité des figures du *social* (nature, échelle, acteurs) et ses modalités d'expression notamment collectives.
7. La relation entre résultat et processus dans les définitions formelles faisant intervenir ces deux dimensions.
8. Les liens éventuels entre certaines définitions et certains postulats.
9. Les autres postulats au-delà des éléments proposés dans cet article.

81 De telles recherches devraient permettre de poursuivre et d'approfondir cet important exercice de balisage auquel nous espérons avoir contribué par cet article.

Bibliographie

- Aitken, M., 2010, Why we still don't understand the social aspects of wind power: A critique of key assumptions within the literature. *Energy Policy*, 38, 1834-1841.
- Arnstein, S.R., 1969, A Ladder of Citizen Participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), pp. 216-224.
- Batel, S., P. Devine-Wright et T. Tangeland, 2013, Beyond the social acceptance of renewable energy innovation: A discussion about acceptance and support. *Energy Policy*, 58, pp. 1-5.
- Batellier, P., 2012, Analyse - Revoir les processus de décision publique : de l'acceptation sociale à l'acceptabilité sociale, Gaiapresse, 01 octobre 2012, [En ligne] URL : <http://gaiapresse.ca/analyses/revoir-les-processus-de-decision-publique-de-lacceptation-sociale-a-lacceptabilite-sociale-303.html>
- Batellier, P., 2015, Acceptabilité sociale, cartographie d'une notion et de ses usages, Montréal : UQAM, Les publications du Centr'ERE, [En ligne] URL : [http://www.espace-ressources.uqam.ca/images/Documents/Recherche/Rapports_recherche/P.BATELLIER\(2015\).pdf](http://www.espace-ressources.uqam.ca/images/Documents/Recherche/Rapports_recherche/P.BATELLIER(2015).pdf)
- Batellier, P. et L. Sauvé, 2011, La mobilisation des citoyens autour du gaz de schiste au Québec : les leçons à tirer, *Gestion, Revue internationale de gestion - HEC Montréal*, 36(2), Été Dossier « Relations avec les communautés », sous la direction d'Emmanuel Raufflet, pp. 49-58.
- Bell, D., T. Gray, et C. Hagggett, 2005, The 'Social Gap' in Wind Farm Siting Decisions: Explanations and Policy Responses, *Environmental Politics*, 14(4), pp. 460-477.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2014, Rapport 307 - Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.
- Callon, M., P. Lascoumes et Y. Barthe, 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : Le Seuil.
- Campos, S., M. Ha-Duong et M. Merad, 2010, Synthèse de littérature sur l'acceptabilité sociale du captage et du stockage du CO₂. Dans Ha-Duong, M. et N. Chaabane (dir.), *Le captage et le stockage du CO₂. Enjeux techniques et sociaux en France*, Versailles : Quae, p. 111-132,
- Caron-Malenfant, J., 2013, Guide d'accompagnement des citoyens pour se préparer à une audience publique en environnement, Montréal : Institut du Nouveau Monde et Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles. [En ligne] URL : http://inm.qc.ca/Centre_doc/30-Guide_accompagnement_CPESI_2013.pdf
- Caron-Malenfant, J. et T. Conraud, 2009, *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action*, Montréal : Édition DPRM.
- Caron, A. et A. Torre, 2006, Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité, *Développement durable et territoires*, Dossier 7, [En ligne] URL : <http://developpementdurable.revues.org/2641>
- Cass, N., G. Walker et P. Devine-Wright, 2010, Good neighbours, public relations and bribes: the politics and perceptions of community benefit provision in renewable energy development, *Journal of environmental policy and planning*, 12(3), pp. 255-275.
- Cowell, R., G. Bristow et M. Munday, 2011, Acceptance, acceptability and environmental justice: the role of community benefits in wind energy development, *Journal of Environmental Planning and Management*, 54:4, pp. 539-557.
- Devine-Wright, P., 2005, Beyond NIMBYism: towards an Integrated Framework for Understanding Public Perceptions of Wind Energy, *Wind Energy*, 8, pp. 125-139.
- Ellis, G., J. Barry et C. Robinson, 2007, Many ways to say 'no', different ways to say 'yes' : applying Q-methodology to understand public acceptance of wind farm proposals, *Journal of Environmental Planning and Management*, 50(4), pp. 517-551.
- Fortin, M.-J., 2008, Paysage et développement, du territoire de production au territoire habité. Dans Massicotte, G. (dir.), *Sciences du territoire*, Québec : Presses de l'université du Québec, pp. 55-76
- Fortin, M.-J., A.-S. Devanne et S. Le Floch, 2010, Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec, *Développement durable et territoires*, 1(2), [En ligne] URL: <https://developpementdurable.revues.org/8540>
- Fortin, M.-J. et S.L. Floch, 2010, Contester les parcs éoliens au nom du paysage : le droit de défendre sa cour contre un certain modèle de développement, *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 13, pp. 27-50.
- Fortin, M.-J. et Y. Fournis, 2011, L'acceptabilité sociale de projets énergétiques au Québec : la difficile construction par l'action publique, *Territoire et Environnement : des représentations à l'action*, Actes du colloque Territoires et environnement : des représentations à l'action, Université de Tours, PP. 321-331.

- Fortin, M.-J., Y. Fournis, et R. Beaudry, 2013, Acceptabilité sociale, énergies et territoires : De quelques exigences fortes pour l'action publique - Mémoire soumis à la Commission sur les enjeux énergétiques, Rimouski : GRIDEQ /CRDT /UQAR.
- Fortin, M.-J. et S. Le Floch, 2010, Contester les parcs éoliens au nom du paysage : le droit de défendre sa cour contre un certain modèle de développement. *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 13, pp. 27-50.
- Gendron, C., 2014, Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Revue internationale Communications sociale et publique* (11), 117-129.
- Gross, C., 2007, Community perspectives of wind energy in Australia: The application of a justice and community fairness framework to increase social acceptance, *Energy Policy*, 35, pp. 2727-2736.
- Huijts, N.M.A., C.J.H. Midden, et A.L. Meijnders, 2007, Social acceptance of carbon dioxide storage, *Energy Policy*, 35, pp. 2780-2789.
- Huybens, N., 2011, Comprendre les aspects éthiques et symboliques de la controverse socioenvironnementale sur la forêt boréale du Québec. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 11 (2), [En ligne] URL : <https://vertigo.revues.org/11119>, DOI : 10.4000/vertigo.11119
- Institut national de santé publique, 2013, Éoliennes et santé publique - Synthèse des connaissances - Mise à jour, INSPQ : Direction de la santé environnementale et de la toxicologie.
- Jobert, A., P. Laborgne et S. Mimler, 2007, Local acceptance of wind energy: Factors of success identified in French and German case studies. *Energy Policy*, 35, pp. 2751-2760.
- Owen, J.R. et D. Kemp, 2013, Social licence and mining: A critical perspective. *Resources Policy*, 38(1), pp. 29-35.
- Pham, H.V. et A. Torre, 2012, La décision publique à l'épreuve des conflits. *Revue d'économie industrielle*, 138(2ème trimestre), pp. 93-126.
- Saucier, C., G. Côté, É. Feurtey et M.-J. Fortin, 2009, Développement territorial et filière éolienne. Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation des projets dans une perspective de développement territorial durable, Rimouski : Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne, rattachée au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), Université du Québec à Rimouski.
- Sauvé, L. et P. Batellier, 2011, La mobilisation citoyenne sur la question du gaz de schiste au Québec : Une exigence de démocratie. Dans Brouillette, V., N. Guay, A. Levy, E. Martin et R. Poulin (dir.), *Cahiers du socialisme Vol. 6 - Automne 2011*, p. 224-236
- Shindler, B.A., M. Brunson et G.H. Stankey, 2002, Social acceptability of forest conditions and management practices: a problem analysis, Gen. Tech. Rep. PNW-GTR-537, Portland, OR : U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Pacific Northwest Research Station. 68 p.
- Shindler, B.A., M.W. Brunson et K.A. Cheek, 2004, Social acceptability in forest and range management. Dans Vaske, J. J. (dir.), *Society and Natural Resources: A Summary of Knowledge*, Jefferson, MO: Modern Litho Press, p. 147-157
- Stankey, G.H., 1996, Defining social acceptability in ecosystem management: a workshop proceedings, Dans: M. Brunson, L. Kruger, C. Tyler et S. Schroeder (dir.), *General Technical Report PNW-369*, Portland, OR : U.S. Forest Service, p. 99-112
- Van der Horst, D., 2007, NIMBY or not? Exploring the relevance of location and the politics of voiced opinions in renewable energy siting controversies. *Energy Policy*, 35, pp. 2705-2714.
- Van der Horst, D. et S. Vermeulen, 2012, Ownership claims, valuation practices, and the unpacking of energy-landscape conflicts. *International Review of Sociology*, 22(3), pp. 429-445.
- Visschers, V.H.M. et M. Siegrist, 2012, Fair play in energy policy decisions : Procedural fairness, outcome fairness and acceptance of the decision to rebuild nuclear power plants. *Energy Policy*, 46, pp. 292-300.
- Wolsink, M., 2000, Wind power and the NIMBY-myth: institutional capacity and the limited significance of public support. *Renewable Energy*, 21, pp. 49-64.
- Wolsink, M., 2005, Wind power implementation: The nature of public attitudes: Equity and fairness instead of 'backyard motives'. *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, 11, pp. 1188-1207.
- Wolsink, M., 2012, Wind Power : Basic challenge concerning social acceptance. *Encyclopedia of Sustainability Science and Technology*, 17, pp. 12218-12254.

Notes

1 Voir la recension des conflits environnementaux autour de grands projets d'EJOLT (Environmental Justice Organisations, Liabilities and Trade) : <http://www.ejolt.org/maps/>

2 L'observation participante ainsi que la méthodologie, les bases de données utilisées, les textes retenus dans l'analyse documentaire et les résultats détaillés sont présentés dans Batellier (2015).

3 Une liste plus exhaustive des principales définitions repérées est présentée dans Batellier (2015).

4 Voir notamment l'annexe 6 de Batellier (2015) qui cartographie ces principaux facteurs d'influence et déterminants des réponses du public à un projet.

5 Voir à titre d'exemple, les huit règles de l'art de la participation publique selon Caron-Malenfant (2013) : adéquation entre les objectifs, les mécanismes et les ressources investies, indépendance, qualité et accessibilité de l'information, accès au processus et diversité de participation, communications adéquates, clarté des modalités de participation, prise en compte de la participation dans la décision ainsi que transparence et suivi.

Pour citer cet article

Référence électronique

Pierre Batellier, « Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec : définitions et postulats », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 16 Numéro 1 | mai 2016, mis en ligne le 09 mai 2016, consulté le 11 mai 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/16920> ; DOI : 10.4000/vertigo.16920

À propos de l'auteur

Pierre Batellier

Doctorant en Sciences de l'environnement, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, Succ. Centre-Ville, Montréal, Québec, Canada, H3C 3P8, courriel : pbatellier@yahoo.fr

Droits d'auteur



Les contenus de *VertigO* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Résumés

Dans le contexte récent où se multiplient les contestations sociales de grands projets, l'*acceptabilité sociale* s'est imposée dans les argumentaires des acteurs (ONG/citoyens, entreprises, gouvernement). Cependant, cette notion est rarement définie et mobilisée différemment selon les acteurs et les problématiques, sans références théoriques et conceptuelles, autour de valeurs, de finalités et de postulats de départ rarement explicités. Si la malléabilité de cette notion en fait son succès, permet l'émergence de différents construits sociaux et alimente un riche débat, elle ouvre aussi la porte à des écueils et raccourcis, à la manipulation du terme au gré des intérêts des acteurs, favorisant un dialogue de sourds et des conflits. Dans le but de contribuer à cette discussion collective en cours au Québec et d'éclairer les questionnements et les choix des acteurs entourant les définitions et les usages de la notion d'*acceptabilité sociale*, cet article propose (1) une cartographie du champ lexical et sémantique de l'*acceptabilité sociale* tel qu'il se déploie dans la littérature afférente et (2) une discussion critique, par déconstruction puis reconstruction de douze postulats récurrents dans les discours et les pratiques de certains acteurs de terrain et chercheurs, ciblés au regard de leur influence sur la manière de concevoir l'*acceptabilité sociale* et d'agir en conséquence; des

biais soulevés et des confusions dont ils témoignent entre postulat, hypothèse et fait démontré. De telles balises sont de nature à contribuer aux débats tant sociétaux qu'académiques en lien avec la gestion des grands projets et la décision publique entourant ces projets.

In the context of increasing social protest of major projects in Quebec, social acceptability became the cornerstone of the arguments of the different stakeholders (NGO, citizen groups, companies, government). Nevertheless, this notion is rarely defined and used differently according to stakeholders and the issues at stake, without any theoretical or conceptual reference and based on values, purposes and assumptions rarely made explicit. If the malleability of the notion contributes to a great extent to its success, allows the emergency of different social constructs and fuels a rich debate, it also opens the door to pitfalls, leaps and manipulation of the notion depending on the interests of the stakeholders, fostering a dialogue of the deaf and conflicts. In order to contribute to the ongoing collective discussion in Québec and to enlighten the questioning and choices of the stakeholders with regard to the definition and the uses of the notion of social acceptance, this article proposes (1) a mapping of the lexical and semantic field of social acceptance in the related literature and (2) a critical discussion, by deconstruction and reconstruction of twelve recurrent assumptions in the speeches and practices of some stakeholders, selected according to their influence on the way to conceive and then practice social acceptance, and according to the risks of bias and confusion between assumptions, hypothesis and evidences. Such guidelines are likely to contribute to the social and academic debates in relation to the issues of management and public decision-making with respect to major projects.

Entrées d'index

Mots-clés : acceptabilité sociale, permis social d'opérer, mobilisation sociale, définition, finalités, postulats, consentement, évaluation, décision, conflit

Keywords : social acceptance, social acceptability, consent, social license to operate, conflict, public attitudes, definition, assumptions, evaluation, decision-making